

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ADHÉSION (CGVA)

Association Thonon Commerces & Entreprises

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Adhésion (ci-après les « CGVA ») définissent les droits et obligations de l'association Thonon Commerces & Entreprises (CCIAT) et de toute personne physique ou morale souhaitant :

- adhérer à l'association ;
- participer à une manifestation, un événement ou une animation organisée par la CCIAT ;
- acheter un produit ou un service proposé par l'association ;
- effectuer un achat via le site internet ou directement auprès de l'association.

Les présentes CGVA s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par la CCIAT, sauf dispositions particulières prévues dans un contrat spécifique.

L'acceptation des présentes CGVA vaut acceptation pleine et entière de leurs dispositions.

Article 1 – Présentation de l'association

Présentation de l'association :

- Thonon Commerces et Entreprises ;
- Siège social :

Le MeltingSpot, 8 avenue du Général de Gaulle
74200 THONON-LES-BAINS - FRANCE;

- Numéro SIREN ;
- Coordonnées ; contact@cciat.fr
- Association loi 1901

Rappel des missions :

- Représenter les commerçants et entreprises du territoire de Thonon-les-Bains (74) ;
- Promouvoir l'activité économique locale ;
- Organiser des événements et animations dans la ville ;
- Développer des actions de communication pour valoriser le commerce local ;
- Favoriser le dynamisme commercial des commerçants.

Article 2 – Produits et services proposés

L'association peut notamment proposer :

- Une adhésion annuelle ;
- Des participations à des événements, animations ou formations ;
- La vente de billets ;
- La vente de produits dérivés (goodies, textile, objets promotionnels...) ;
- Des prestations ou services ponctuels liés à ses missions.

Les caractéristiques essentielles de chaque offre sont précisées sur le site internet, les supports de communication ou les documents contractuels correspondants.

Article 3 – Conditions d'adhésion

Peuvent adhérer à l'association les commerçants, artisans, entreprises, professions libérales ou toute autre structure répondant aux conditions définies par les statuts de l'association.

L'adhésion devient effective après :

- Réception du dossier complet ;
- Validation par l'association lorsque celle-ci est requise ;
- Règlement de la cotisation.

L'association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion dans les conditions prévues par ses statuts.

L'adhésion est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de prise d'effet. À son échéance, elle est renouvelée automatiquement pour une nouvelle période d'un (1) an, sauf dénonciation par l'adhérent.

Toute demande de non-renouvellement devra être adressée par écrit (courrier ou courrier électronique) à l'Association au moins un (1) mois avant la date d'échéance de l'adhésion. À défaut, l'adhésion sera reconduite de plein droit pour une nouvelle période annuelle, aux conditions tarifaires en vigueur à la date du renouvellement.

Article 4 – Tarifs

Les montants des cotisations, participations financières, produits et prestations sont fixés par le Conseil d'administration de l'association.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande ou de l'adhésion.

Les tarifs sont exprimés en euros (€). Les prestations, cotisations et produits proposés par l'association sont exonérés de TVA, conformément à la réglementation applicable aux associations loi 1901. Si la situation fiscale de l'association venait à évoluer, les tarifs seraient adaptés en conséquence et les prix indiqueraient alors la TVA applicable.

L'association se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans effet rétroactif sur les commandes ou adhésions déjà validées.

Article 5 – Commandes et inscriptions

Toute commande ou inscription devient définitive après validation par l'association et réception du paiement, sauf disposition contraire.

Les commandes peuvent être réalisées :

- Via le site internet ;
- Par courrier électronique ;
- Lors d'un événement spécifique.

Le bénéficiaire est responsable de l'exactitude des informations communiquées lors de sa commande ou de son inscription.

Article 6 – Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par :

- Carte bancaire ;
- Virement bancaire ;
- Chèque ;

Sauf mention contraire, les prestations sont payables comptant.

En cas de retard de paiement, l'association se réserve le droit de suspendre l'exécution de la prestation ou de refuser une nouvelle commande jusqu'à régularisation.

Article 7 – Livraison ou remise des produits

Lorsque l'association commercialise des produits physiques, ceux-ci peuvent être :

- Expédiés à l'adresse indiquée par l'acheteur ;
- Retirés directement auprès de l'association ou sur le lieu indiqué lors de la commande.

Les modalités de livraison, les éventuels frais d'expédition et les délais sont précisés avant la validation de la commande.

Article 8 – Annulation et droit de rétractation

Les conditions d'annulation ou de remboursement varient selon la nature de la prestation.

Adhésions

Les cotisations versées à l'association demeurent acquises, sauf disposition contraire prévue par les statuts ou décision exceptionnelle du Conseil d'administration.

Événements

Les modalités de remboursement sont précisées lors de chaque inscription.

En cas d'annulation par l'association, un remboursement ou un report pourra être proposé.

Vente de produits

Lorsque le droit de rétractation est applicable, le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours conformément au Code de la consommation.

Les éventuelles exceptions prévues par la loi demeurent applicables.

Article 9 – Obligations des parties

L'association s'engage à :

- Mettre en œuvre les actions annoncées ;
- Assurer l'organisation des prestations proposées ;
- Informer les adhérents de la vie associative.

L'association est tenue à une obligation de moyens.

L'adhérent ou le client s'engage à :

- Fournir des informations exactes ;
- Respecter les statuts et le règlement intérieur lorsqu'il est adhérent ;
- Régler les sommes dues dans les délais ;
- Adopter un comportement respectueux lors des manifestations organisées.

Article 10 – Partenariats

Les partenariats proposés par l'association (Bronze, Argent, Or ou toute autre formule) font l'objet d'un contrat spécifique signé entre les parties.

Les présentes CGVA ne s'appliquent aux partenariats que pour les dispositions non prévues dans ce contrat particulier.

En cas de contradiction, les stipulations du contrat de partenariat prévalent.

Article 11 – Responsabilité

L'association ne pourra être tenue responsable des dommages indirects pouvant résulter de l'utilisation de ses services ou de la participation à ses manifestations.

Sa responsabilité est limitée aux obligations expressément prévues dans les présentes CGVA.

Article 12 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les modalités de collecte, d'utilisation, de conservation et les droits des personnes concernées sont détaillés dans les Mentions Légales disponibles sur le site internet de l'association.

Article 13 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus diffusés par l'association (textes, photographies, vidéos, graphismes, logos, documents, supports de communication...) demeure sa propriété exclusive ou celle de leurs auteurs respectifs.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation préalable est interdite.

Article 14 – Force majeure

L'association ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Organisation des événements

Dans le cadre de ses missions, l'association est amenée à organiser ou coorganiser des manifestations, animations, formations, conférences, réunions, salons, marchés, opérations commerciales ou tout autre événement.

L'association se réserve le droit de modifier, si les circonstances l'exigent, le programme, les horaires, le lieu, les intervenants, le déroulement ou toute autre modalité d'organisation d'un événement, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

En cas de circonstances exceptionnelles, de force majeure, de contraintes techniques, administratives, sanitaires, météorologiques ou de sécurité, l'association pourra reporter ou annuler tout ou partie d'un événement.

Lorsqu'un événement payant est annulé à l'initiative de l'association, les participants seront informés dans les meilleurs délais. Selon la nature de l'événement et les dépenses déjà engagées, l'association pourra proposer selon ses possibilités, un report de l'événement, un avoir ou le remboursement des sommes effectivement versées.

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, le règlement propre à chaque manifestation ainsi que les instructions communiquées par les organisateurs. L'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne dont le comportement serait de nature à perturber le bon déroulement de l'événement, sans que cette exclusion ne puisse ouvrir droit à un remboursement.

Article 15 – Réclamations

Toute réclamation relative à une commande, une adhésion ou une prestation devra être adressée à l'association dans les meilleurs délais par courrier ou par courrier électronique.

L'association s'engage à examiner toute demande avec diligence afin de rechercher une solution amiable.

Article 16 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGVA sont régies par le droit français.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux territorialement compétents seront saisis conformément aux règles de droit commun.

Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Adhésion entrent en vigueur à compter de leur publication sur le site internet de l'association.

La version en vigueur est consultable à tout moment sur www.thononcommerce.fr.

Modification des CGVA

L'Association peut faire évoluer ces Conditions Générales de Vente et d'Adhésion à tout moment. Les nouvelles conditions s'appliquant aux nouvelles adhésions ou commandes.